

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-2025

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Patrimoines	10 000	0	
Création	0	0	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	10 000	
TOTAUX	10 000	10 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 euros de l'action 07- Fonctions de soutien du ministère du programme 224- Soutien aux politiques du ministère de la culture vers l'action 01- Monuments historiques et patrimoine monumental du programme 175- Patrimoine.

Notre patrimoine religieux est en danger et avec lui, notre culture.

Les soins apportés à Notre-Dame de Paris ne doivent pas occulter l'état général de délabrement du patrimoine religieux en France.

Édouard de Lamaze, le président de l'Observatoire du patrimoine religieux tire la sonnette d'alarme. Il estime que sur environ 35 000 églises et chapelles en France non subventionnées, 5 000 sont en état de souffrance, et que les collectivités locales, en charge de leur entretien, n'ont pas les moyens de les entretenir.

Si l'incendie de Notre-Dame de Paris a été un électrochoc, le contraste est prégnant lorsqu'on observe le sort des innombrables églises des villes, et celui des communes rurales.

Nos cathédrales, nos églises et nos chapelles sont notre héritage. Un héritage que nous devons nous aussi transmettre aux futures générations car elles sont l'empreinte de notre culture sur notre pays.

Face à ce manque d'entretien du patrimoine religieux, patrimoine de tous les Français - et pas seulement des croyants - quelles mesures compte prendre le Gouvernement ?